

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 octobre 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-10-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2019-10-321

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 07 octobre 2019 avec les modifications suivantes:

REPORTER :

L'item 5.8

L'item 15.1

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-322

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2019 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 septembre 2019, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2019, ainsi que le procès-verbal de la séance

extraordinaire du 26 septembre 2019, tels que rédigés par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2020.

Le conseil prend acte.

CORRESPONDANCE.

Rs.2019-10-323

DEMANDE DE L'ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.

Attendu que l'école Roger-LaBrèque désire faire une course à pied, de type cross-country, au parc Donald-Martin le vendredi 11 octobre 2019 de 9h à 11h;

Attendu qu'une demande d'autorisation est soumise à la Ville, pour l'utilisation des installations électriques du chalet, pour la musique et l'animation;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'utilisation du parc Donald-Martin le vendredi 11 octobre 2019 de 9h à 11h, pour la tenue de la course ainsi que les installations électriques du chalet pour la musique et l'animation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-324

INVITATION AU SOUPER DE NOËL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que la Chambre de Commerce invite les membres du conseil à leur souper de Noël qui se tiendra le samedi 30 novembre 2019 au Centre sportif d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chambre de Commerce de la région d'Acton, pour l'achat d'UN (1) billet à 50.00\$ chacun, afin de permettre à deux personnes d'assister au souper de Noël de la Chambre de Commerce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION À UN SOUPER SPECTACLE ORGANISÉ PAR RADIO ACTON.

Dépôt d'une invitation pour assister au « Souper spectacle» organisé par Radio Acton, qui aura lieu le samedi 2 novembre 2019, au Centre communautaire d'Acton Vale.

Le conseil en prend acte.

Rs.2019-10-325

DÉPÔT DE LA RÉSOLUTION N^o19-09-26 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON, DE LA RÉSOLUTION R-1907-135 DE LA VILLE DE FORESTVILLE ET DE LA RÉSOLUTION 2019-09-144 DE LA VILLE DE MANIWAKI.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée d'appuyer les municipalités de Saint-Siméon, Forestville et de Maniwaki qui demandent à la Fédération des Villages-Relais, de reconnaître la plateforme Anekdote et de prendre entente avec leur direction, pour que les municipalités membres de la fédération puissent bénéficier de tarifs raisonnables pour mettre en application la plateforme Anekdote dans leurs municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-326

INVITATION À LA 3^E ÉDITION DE L'OKTOBERFEST D'ACTON VALE DU CLUB OPTIMISTE.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club Optimiste d'Acton Vale pour l'achat de DEUX (2) billets au coût de 25,00 \$ chacun pour assister à la 3^e édition de l'Oktoberfest présenté par le Club Optimiste d'Acton Vale qui aura lieu le vendredi 18 octobre 2019, au Centre communautaire d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-327

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MADAME LORRAINE HAMEL.

Attendu que madame Hamel soumet une demande au Conseil, afin que la Ville installe un panneau d'arrêt sur la rue Dalpé au coin de Dubois, également, elle demande qu'un autre panneau de signalisation de 30km/h soit installé au nord de la rue Dalpé et un panneau de stationnement interdit sur cette dernière;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale est conscientisée par cette problématique à cette intersection;

Que la Ville a fait l'acquisition d'un miroir de sécurité convexe, qui a été installé à l'intersection des rues Dubois et Dalpé;

Que la Ville analysera la possibilité d'installer un panneau de 30 km/h sur la rue Dalpé du nord au sud.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-328

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA.

Attendu que les passages à niveau sont des structures essentielles à l'interconnexion entre les routes et rues d'une municipalité;

Attendu que les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passages à niveau sont exigés par les exploitants du chemin de fer (CN, CP ou autres) avec très peu de préavis;

Attendu que les municipalités et les villes doivent budgéter leurs dépenses plusieurs mois à l'avance;

Attendu que les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passages à niveau représentent un investissement de l'ordre de 100 000 \$ et plus et qu'ils sont payables par le propriétaire de l'emprise de la route qui traverse la voie ferrée;

Attendu que ces investissements représentent pour la plupart des petites municipalités du Québec un investissement majeur ;

Attendu qu'il est possible de soumettre au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) des travaux de voirie en priorité 4;

Attendu que le MTQ refuse de rendre admissible en priorité 4 de la TECQ les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau;

Attendu la résolution CM 2019-114 de la MRC de la Matapédia;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

- a. D'appuyer la MRC de la Matapédia dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin de rendre admissible aux programmes du MTQ (incluant la TECQ) les travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau;
- b. De solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent l'admissibilité des travaux de réfection, d'amélioration et de remplacement de passage à niveau aux programmes de subvention du MTQ, incluant la TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-329

DEMANDE DU CLUB DE 3 & 4 ROUES DU COMTÉ JOHNSON.

Attendu que le président, monsieur Sylvain Choquette, du club de 3 & 4 roues du comté Johnson soumet une demande de droit de passage en VTT pour monsieur Réjean Deslandes, soit de son domicile, situé au 347, 4^e Rang Est, jusqu'à la rue Cardin;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas le droit de passage à Monsieur Deslandes tel que demandé;

Que la Ville d'Acton Vale garde le statu quo de la demande déposée et approuvée par le conseil le 19 août dernier, selon la résolution 2019-08-280.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-330

BULLETIN D'INFORMATION DU CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE INC.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 50.00 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Club Optimiste Acton Vale Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le bulletin d'information publié par ce Club.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-10-331

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

Attendu que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-332

RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE LA SPDA DE DRUMMONDVILLE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LES PARTIES.

Attendu que le contrat relatif aux services de la SPDA vient à échéance le 31 décembre 2019;

Attendu que la Ville a reçu une offre de service pour l'entente de service pour le contrôle animalier 2019;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De retenir, pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, les services de la SPDA de Drummondville pour le contrôle animalier pour la Ville d'Acton Vale pour l'application de son règlement G-100 selon les conditions édictées dans le contrat et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-333

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT FINAL DE LA FACTURE À LA MRC D'ACTON POUR LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU CYR, BRANCHES 2 ET 4.

Attendu que des travaux sont terminés dans le cours Cyr, branches 2 et 4;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement du dossier du cours d'eau;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera un règlement de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Cyr, branches 2 et 4;

Attendu que le total de la facture finale s'élève à 1 344.20 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 344.20 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, la facture portant le numéro CRF1900100, émise à cet effet par la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-334

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT FINAL DE LA FACTURE À LA MRC D'ACTON POUR LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU DESPAULT ET BRANCHES 1 À 3

Attendu que des travaux sont terminés dans le cours Despault et branches 1 à 3;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement du dossier du cours d'eau;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera un règlement de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Despault et branches 1 à 3;

Attendu que le total de la facture finale s'élève à 1 488.21 \$;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 488.21 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-951, la facture portant le numéro CRF1900102, émise à cet effet par la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-335

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 633 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME MORGANE PARIZE-GAUTHIER ET M. GABRIEL BERGERON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Morgane Parize-Gauthier et M. Gabriel Bergeron** le lot 6 194 633 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 013.9 mètres carrés, au prix de 49 112.27 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Morgane Parize-Gauthier et M. Gabriel Bergeron** ont versé un montant de 2 455.61 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 27 septembre 2019;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT 007-2019.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 007-2019 de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Cyr, branches 2 et 4;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : «Règlement numéro 007-2019 de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Cyr, branches 2 et 4», qui sera adopté à une séance subséquente.

...L'item 5.8 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2019-10-336

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 – RÉFECTION DU 1^{ER} RANG.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.1 relatif aux travaux de réfection du 1^{er} Rang;

Attendu la recommandation de monsieur Marc Lanoie, ing. de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 116 301.48 \$ plus taxes, à Pavage Drummond à titre de paiement du décompte progressif no. 1;

De financer cette dépense de 116 301.48 \$ plus taxes, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 005-2019;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 1 – Travaux de réfection du 1^{er} Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2019-10-337

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Acouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 29-08-2019 au 30-09-2019	149 670.43 \$
• Paiements par AccèsD du 01-09-2019 au 30-09-2019	142 726.14 \$
• Salaires et REER pour le mois de septembre 2019	118 212.71 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de septembre 2019	328 103.75 \$
Grand Total	738 713.03 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-338

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) (00028171-1).

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie municipale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale approuve les dépenses d'un montant de 53 328 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-339

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À EFFECTUER DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

Attendu que le coût des travaux pour la réfection de la rue Bouvier s'élève à 120 773 \$;

Attendu qu'un budget de 67 442 \$ avait été alloué et que la Ville ait obtenu une subvention de 15 000 \$;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale compense l'insuffisance budgétaire d'un montant de 38 331 \$ à même les budgets d'investissement suivants :

22 480 \$ du budget du prolongement du nouveau trottoir;
15 851 \$ du budget de la route Charrette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-340

MANDAT À INNOVISION+ - SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉOGRAPHIE ÉLECTORALE.

Attendu que la Ville tiendra des élections municipales en 2021;

Attendu que le territoire est divisé en districts électoraux et qu'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums*, un règlement ayant pour objet

de délimiter les districts électoraux doit être adopté au cours des cinq premiers mois de l'année qui précède celle des élections générales soit, avant le 01 juin 2020;

Attendu que la Ville désire retenir les services d'une firme qui offrira un soutien géographique et technique complet pour les scénarios de (re)délimitation des districts électoraux;

Attendu l'offre de services soumise, le 1^{er} octobre 2019, par Innovision+;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater Innovision+ pour la fourniture d'un soutien géographique et technique complet pour les scénarios de (re)délimitation des districts électoraux selon l'offre de services datée du 13 juillet 2015;

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 030 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-999, à Innovision+ pour la récupération et la mise à niveau des éléments essentiels de la cartographie numérique municipale (étapes 1 et 2 de l'offre de services). La facturation sera ajustée selon le nombre réel d'électeurs et d'adresses transmis par la Ville;

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 240.46 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-999, à Innovision+ pour le traitement des adresses d'électeurs et l'analyse de la situation actuelle (étapes 3, 4 de l'offre de services). La facturation sera ajustée selon le nombre réel d'électeurs et d'adresses transmis par la Ville;

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 950 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-999, à Innovision+ pour l'élaboration des scénarios de redélimitation (étape 5B de l'offre de services). La facturation sera ajustée selon le nombre réel d'électeurs et d'adresses transmis par la Ville;

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 340 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-999, à Innovision+ pour la description technique du scénario final adopté (étape 6 de l'offre de services). La facturation sera ajustée selon le nombre réel d'électeurs et d'adresses transmis par la Ville.

Que les dépenses engagées et non budgétées en 2019 soient compensées à même le poste 02-140-00-412.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-341

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour

les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 1 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit aussi la formation de 28 pompiers pour des besoins spécifiques répondant au Volet 3, au cours de la prochaine année;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-342

OFFRE DE SERVICE – MISE À NIVEAU DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE.

Attendu la subvention de 4 500 \$ reçu par l'agence 911;

Attendu que la mise à jour du plan de sécurité civile doit être effectuée;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale approuve l'offre de service de Raymond Gagné, pour la mise à niveau du plan de sécurité civile;

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 720 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-230-00-419 à Raymond Gagné, pour la mise à jour du plan de sécurité civile.

De compenser la dépense excédentaire par le budget de la réserve d'opération de l'ordre de 2 220 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-343

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Jonathan Letarte à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 18 octobre 2019;

De remercier monsieur Letarte pour l'excellent travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose les noms dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale pour les postes occasionnels d'appariteurs au Centre sportif, selon la description prévue à l'article 2.02 de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention.

Nom	Taux horaire appariteur	Taux horaire Prép. Centre sportif	Taux horaire Surfaceuse	Nb d'heure	Durée
Caël Ducharme	----	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2019-2020
Alexis St-Onge	----	---	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2019-2020
Megan Cloutier	----	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour la saison 2019-2020
Élyanne Daragon	Selon c.c. en vigueur	Selon c.c. en vigueur	----	Selon les besoins du département	Pour la saison 2019-2020

Le conseil en prend acte.

...L'item 15.1 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2019-10-344

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière auprès de Loisirs et sports Montérégie, dans le cadre du Fonds « En Montérégie on bouge », pour l'aménagement d'un terrain de mini basketball extérieur;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès de Loisirs et sports Montérégie;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière auprès de Loisirs et sports Montérégie, dans le cadre du Fonds « En Montérégie on bouge », pour l'aménagement d'un terrain de mini basketball extérieur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-345

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI NOVICE/ATOME/PEE-WEE ACTON VALE.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi Novice/Atome/Pee-Wee Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi de hockey du 2 au 15 décembre 2019;

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-970 au Tournoi Novice/Atome/Pee-Wee Acton Vale, 30^e édition;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi Novice/Atome/Pee-Wee Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-346

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS D'ACTON VALE – ÉDITION 2019-2020.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation de la gymnastique à Acton Vale pour la saison 2019-2020;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur des Services culturels et sportifs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de gymnastique Les Élans d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

Rs.2019-10-347

ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION NO. 031-2019 DU COMITÉ CONSULTATIF ET MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC D'ACTON.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter la recommandation no. 031-2019 telle qu'émise par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton pour rédiger un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 à l'article 2.3.1 afin de modifier la zone 512, en ajoutant les usages suivants aux usages déjà autorisés :

Usage industriel :

- Classe B (incluant les industries de transformation des aliments et boissons)

Usage agricole :

- Classe C : Activités complémentaires (cabane à sucre).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2019-10-348

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

De féliciter Les Éperviers de la ligue de soccer de la Montérégie, catégorie 0-35 division 2 qui ont remporté le championnat de la saison régulière ainsi que les séries éliminatoires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-10-349

VOTE DE FÉLICITATIONS AUX POMPIERS POUR LA JOURNÉE FAMILIALE, DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES.

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de féliciter Joël Perron et les pompiers pour l'organisation des portes ouvertes à la caserne, le samedi 5 octobre 2019, dans le cadre de la semaine de prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 27.

M. Paul Trahan	<ul style="list-style-type: none">• Demande quand sera asphaltée la rue Loisselle.
M. Germain Roy	<ul style="list-style-type: none">• Demande qu'est-ce que la Ville entend faire pour garder ses citoyens à Acton Vale.• Demande quelle sorte de manganèse y avait-il dans le sac de noix lors de la conférence de presse.• Demande combien d'élus travaillent sur le dossier de l'eau.
Mme Anick Yergeau	<ul style="list-style-type: none">• Demande quel sera le délai pour la réfection du pont Provost.
Mme Caroline Leclerc	<ul style="list-style-type: none">• Demande si l'installation de lampadaire sera possible sur la partie asphaltée de la piste cyclable.
M. Luc Champagne	<ul style="list-style-type: none">• Demande si le rapport qui a été question lors de la conférence de presse est disponible.
M. Vincent Roy	<ul style="list-style-type: none">• Demande si c'est possible de faire des analyses d'air dans le secteur de la carrière (poussière provenant de la carrière).
M. André Provençal	<ul style="list-style-type: none">• Demande quand sera fait le nettoyage des berges.
Mme Isabelle Demers	<ul style="list-style-type: none">• Demande quand la construction du gymnase va-t-elle commencer.
M. David Roy	<ul style="list-style-type: none">• Fait un exposé relatif au pamphlet qu'il a distribué à tous les gens présents.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt et une heures [21;00].

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date